



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question orale n° 490

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir du CREPS du Lyonnais, installé à Mâcon depuis 1966. Aujourd'hui, un projet de fermeture de cet établissement inquiète au plus haut point le monde sportif, associatif et les élus locaux. Le CREPS de Mâcon est en effet reconnu pour la qualité de ses équipements, l'établissement étant certifié iso 9001, et les actions qu'il développe ont un impact considérable sur le bassin de vie de la région mâconnaise. Outre son appui aux sportifs de haut niveau, il oeuvre en faveur du développement de la pratique du sport et est lié par des conventions et partenariats à plusieurs fédérations nationales (aviron, roller, boxe, natation...). Il est également spécialisé dans le sport pour les personnes atteintes d'un handicap. Le CREPS de Mâcon accueille en stage de formation professionnelle initiale l'ensemble des personnels d'inspection et les personnels techniques et pédagogiques issus des concours de recrutement. Il assure la préparation aux concours de la fonction publique et propose des formations professionnelles aux métiers du sport et de l'animation dont l'effet professionnel pour les jeunes mâconnais est immense. Il favorise également l'animation sportive régionale. Outre que rien ne semble justifier l'arrêt brutal des actions de ce centre qui est économiquement viable avec un budget de structure excédentaire, sa fermeture signifierait la disparition totale des CREPS dans la région Centre-Est. Il lui demande donc que les activités du CREPS de Mâcon, qui dispose d'un savoir-faire et de l'expérience unique de ces cadres, puissent être pérennisées sur le site actuel, avec l'appui de l'ensemble des décideurs locaux et nationaux.

Texte de la réponse

AVENIR DU CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT DE MÂCON

M. le président. La parole est à M. Gérard Voisin, pour exposer sa question, n° 490, relative à l'avenir du centre d'éducation populaire et de sport de Mâcon.

M. Gérard Voisin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État chargé des sports, ma question porte sur l'avenir du centre d'éducation populaire et de sport lyonnais installé à Mâcon depuis 1966. Vous avez confirmé au mois de décembre, lors de votre discours de lancement de la réforme du sport de haut niveau, que le ministère souhaitait réorganiser le réseau des CREPS à brève échéance. Il est donc envisagé de fermer onze de ces établissements sur les vingt-deux que compte le territoire métropolitain. Le CREPS du Mâconnais est concerné : quarante-quatre emplois directs pourraient être supprimés ainsi qu'une cinquantaine d'emplois indirects.

Cette annonce suscite un vif émoi, beaucoup d'incompréhensions et d'inquiétudes, car l'établissement bénéficie d'une image très positive. Son impact sur le bassin de vie du Mâconnais est remarquable dans de nombreux domaines. Le CREPS est un moteur essentiel de l'animation sportive régionale et participe activement au développement des pratiques de l'éducation populaire, aux actions locales en faveur de la jeunesse ainsi qu'à la formation des cadres bénévoles du mouvement sportif. C'est, il ne faut pas l'oublier, une des vocations des centres régionaux d'éducation populaire et de sports.

Au niveau des infrastructures, le CREPS de Mâcon est reconnu pour la qualité de ses équipements et dispose d'une importante capacité d'innovation et de réactivité propre à sa taille et à sa structure. L'établissement est d'ailleurs certifié ISO 9001. Économiquement viable, le CREPS dispose d'un budget de structure excédentaire qui lui permet de financer les travaux d'entretien et de rénovation sur ses fonds propres.

Les activités du CREPS de Mâcon, qui rayonne sur quatre départements, répondent aux missions dévolues à ces établissements. Le centre participe au perfectionnement et au suivi des sportifs de haut niveau, il est lié par conventions et partenariats à plusieurs fédérations nationales - aviron, roller, boxe, natation - qui y trouvent un cadre de travail idéal sur les bords de la Saône.

En matière de formation, il accueille depuis 1995, en stage de formation professionnelle initiale, l'ensemble des personnels d'inspection et les personnels techniques et pédagogiques issus des concours de recrutement - inspecteurs, professeurs de sport et conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Il assure la préparation au concours de la fonction publique et propose des formations professionnelles aux métiers du sport et de l'animation.

J'ajoute que le CREPS de Mâcon est spécialisé dans le sport pour les personnes atteintes de handicap, auquel il est parfaitement accessible.

La crainte est donc grande pour les élus locaux et les responsables sportifs et associatifs de voir disparaître un outil performant, doté d'un personnel très compétent et qui peut être mobilisé pour répondre aux ambitions que vous avez fixées pour le sport de haut niveau.

Je souhaite donc vivement que les activités de ce centre, qui bénéficie d'une dynamique, d'un savoir-faire et de l'expérience unique de ses cadres puissent être pérennisées sur le site actuel. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'État, de bien vouloir envisager d'ouvrir la concertation avec les responsables locaux sur l'avenir du CREPS du Mâconnais et du Lyonnais.

M. le président. La parole est à M. Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports*. Monsieur Gérard Voisin, vous appelez mon attention sur l'avenir du CREPS de Mâcon dans le cadre de la réorganisation du réseau de ces établissements, annoncée en décembre dernier.

L'ambition du Gouvernement est de faire en sorte que les CREPS retrouvent leur mission prioritaire, qui était essentiellement une mission de haut niveau. Une étude d'évaluation représentant les divers acteurs du monde du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire a été conduite au cours des derniers mois sur les vingt-quatre CREPS existants. Elle nous a montré qu'une dizaine d'entre eux ne répondent plus à cette vocation du sport de haut niveau. Nous voulons organiser la politique sportive au travers de l'INSEP, que nous réformons actuellement, que nous développerons en termes de recherche, d'excellence, de performance et d'innovation ; nous voulons décliner cette stratégie au niveau des quatorze CREPS restants.

Il n'est pas question de laisser tomber les CREPS. Nous allons les réorienter. Ils n'auront plus le label CREPS. Celui de Mâcon, que vous citiez, ne comporte aucun pôle espoir et surtout aucun pôle France. Il n'est donc pas axé sur le haut niveau.

Nous voulons, en collaboration avec les collectivités territoriales, trouver un accord pour qu'elles le reprennent. Même si son budget est excédentaire, il ne faut pas oublier que c'est l'État qui paie les quarante-quatre agents et qui entretient le site. J'ai demandé au préfet de région de conduire une concertation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif local avant d'envisager au mieux son avenir.

Il y a une unité de reclassement concernant tout le personnel. Nous l'avons déjà fait pour l'INSEP dont aucun personnel ne se plaint de son reclassement. Nous le ferons pour le personnel de tous les CREPS, dont celui de Mâcon.

Je vous demande de croire en ma volonté de faire en sorte qu'il y ait toujours du sport dans ces établissements. Ms on ne peut raisonnablement continuer à dire au CREPS de Mâcon que c'est un centre de sport de haut niveau alors que l'on n'y trouve aucun sportif de haut niveau. Notre politique vise à passer de 15 000 athlètes de haut niveau à 5 000 : l'objectif de 15 000 était surréaliste et coûtait très cher, pour peu de résultats - on le voit lors des Jeux olympiques et aux performances réalisées par les autres équipes de France non olympiques. Le sport de haut niveau avait besoin de réforme. Le fait de supprimer quelques CREPS fait partie de celle-ci.

M. le président. La parole est à M. Gérard Voisin.

M. Gérard Voisin. Monsieur le secrétaire d'État, vous comprendrez bien que je ne peux aller dans votre sens. Nous nous sommes aperçus depuis longtemps que dans les CREPS, le " p " de physique est devenu le " p " de populaire. Comment ces établissements peuvent-ils être " abandonnés " par l'État ? Nous connaissons la

difficulté de rassembler localement les collectivités territoriales pour prendre en main un tel outil, pourtant si nécessaire.

Si ce CREPS de Mâcon, sans conteste le plus performant - je le dis sans flagornerie - en Lyonnais-Mâconnais, disparaît, tous les autres alentour disparaîtront également, jusqu'à celui de Vichy, sauf erreur de ma part. Que restera-t-il en Bourgogne du Sud ? Ce sera une catastrophe.

Je terminais ma question, en souhaitant que s'instaure une véritable concertation existe, y compris avec les personnels. En effet les collectivités territoriales ne descendent pas toujours dans ce genre de débat à la rencontre de celles et ceux qui, depuis 1966, en ce qui concerne le CREPS de Mâcon, font vivre de façon remarquable la préparation sportive, la préparation d'éducation populaire et de jeunesse. Une visite de votre part, monsieur le secrétaire d'État, nous honorerait.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État*. Monsieur le député, la concertation a déjà eu lieu, mais je me déplacerai et je rencontrerai les représentants des collectivités territoriales. Je vous le redis : il n'est pas question d'abandonner les CREPS, mais de les réorganiser. Nous devons être capables de trouver ensemble une solution et même de les " embellir " en quelque sorte. S'ils n'accueillent plus de sportifs de haut niveau, ce n'est pas pour autant qu'il ne doit plus y avoir de sport.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 490

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 151

Réponse publiée le : 14 janvier 2009, page 239

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 janvier 2009